

Déchets

Votre demande porte sur la collecte des déchets, le tri sélectif, les déchèteries, le compostage... La Métro, qui détient la compétence ordures ménagères, est à votre service.

Afin de trouver plus facilement et rapidement réponse à votre demande, le site Internet de la Métropole vous propose une foire aux questions : <https://www.lametro.fr/241-dechets.htm> 

Si malgré tout vous ne trouvez pas de réponse adaptée, le site propose également un formulaire en ligne : <https://services.demarches.lametro.fr/gestion-des-dechets/demander-des-renseignements-sur-les-dechets/> 



VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE
36 av. du Général de Gaulle
38120 SAINT-ÉGREVE
04 76 56 53 00